

Libin, le 01.04.2022



**LIBIN**

ENTRE CIEL ET TERRE

**ARRÊTE DE POLICE - CIRCULATION ROUTIERE**

La Bourgmestre,

Vu l'article 133 al.2 de la Nouvelle Loi Communale ;

Vu les lois et règlements concernant la police de roulage et de la circulation ;

Attendu que des travaux de pose de câbles doivent être réalisés par la S.A. Sudtrafor de Saint-Hubert pour le compte de Ores et de Proximus à Anloy, rue Lavaux et rue Batti-du-Foi, du 11 avril au 30 juin 2022 ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre les mesures qui s'imposent en vue d'éviter les accidents ;

Vu l'urgence ;

**ARRETE :**

Article 1 : L'autorisation d'effectuer des travaux de pose de câbles par la S.A. Sudtrafor à Anloy, rue Lavaux et rue Batti-du-Foi du 11 avril au 30 juin 2022.

Article 2 : La circulation sera alternée par une signalisation et/ou des feux tricolores en fonction des besoins du chantier et la vitesse sera limitée à 30km/h.

Article 3 : La signalisation et la déviation seront mises en place par le demandeur, telle qu'elles sont imposées par l'A.G.W du 16.12.2020, à l'exclusion de toute autre.

Article 4 : La signalisation et la déviation qui, en raison de l'évolution des travaux ou de leur interruption, ne sont plus justifiées, devront être enlevées ou efficacement masquées.

Article 5 : Les infractions à la présente seront punies des peines prévues par la loi et les règlements relatifs à la police de roulage.



La Bourgmestre,

  
A. LAFFUT

**Commune de**

**6890 Libin**

Rue du Commerce, 14

Tél. 061 26.08.10

Fax. 061 65.63.81

administration@libin.be